

Les sénateurs socialauds enfonce le clou : vaccination obligatoire, sinon amende salée !

écrit par Christine Tasin | 5 octobre 2021



MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR



Les immondes socialistes se déchaînent... Mais je ne suis pas sûre que les Macédoniens ne les aient pas poussés au crime...
Les sénateurs socialauds avaient donc pondu leur proposition de loi de vaccination obligatoire le 31 août :

<https://resistancerepublicaine.com/2021/09/04/les-pourritures-socialistes-du-senat-deposent-un-projet-de-loi-pour-rendre-la-vaccination-obligatoire/>

Mais elle ne suffisait pas, ils avaient oublié le bâton !

Alors, par l'honneur du sang alléchés, ils viennent de modifier leur texte de nazis en ajoutant le moyen d'obliger tout le monde à se faire vacciner... sauf les très riches qui n'en ont cure évidemment.



AMENDEMENT

présenté par

M. JOMEER, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Alinéas 1 et 2

Remplacer ces deux alinéas par cinq alinéas ainsi rédigés :

I. – L'article L. 3111-2 du code de la santé publique est ainsi modifié :

1° Le I est complété par un 12° ainsi rédigé :

« 12° Contre le SARS-CoV-2. » ;

2° Il est ajouté un III ainsi rédigé :

« III. – À compter du 1^{er} janvier 2022, le refus de se soumettre ou de soumettre ceux sur lesquels on exerce l'autorité parentale ou dont on assure la tutelle à l'obligation de vaccination prévue au 12° du I est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Cette contravention peut faire l'objet de la procédure de l'amende forfaitaire prévue à l'article 529 du code de procédure pénale. Si une telle infraction est verbalisée à plus de trois reprises au cours d'une période de trente jours, l'amende est celle prévue pour les contraventions de la cinquième classe. » »

Objet

Cet amendement assortit la vaccination obligatoire d'une sanction contraventionnelle en cas de non-respect de cette obligation à compter du 1^{er} janvier 2022, afin de donner à l'ensemble des personnes concernées le temps de s'y conformer. Il est ainsi prévu que le non-respect de l'obligation vaccinale sera puni de l'amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4^e classe, à savoir 135 euros. En cas de récidive au-delà de trois verbalisations en 30 jours, cette amende sera portée à 1 500 euros.

135 euros d'amende la première fois que vous êtes contrôlé sans votre QR Code attestant de votre vaccination.

2 jours plus tard, vous allez chercher votre pain... toujours pas de sésame ? A nouveau 135 euros d'amende.

10 jours plus tard, malgré toutes vos précautions vous vous faites chopper en allant chercher votre gosse à la maternelle... Bingo ! 135 euros d'amende.

Et comme le lendemain il y a un nouveau contrôle et vous pouvez leur faire confiance il y en aura encore plus que pendant le confinement, cette fois ce sera 1500 euros, soit 1905 euros en un mois...

Autrement dit, vos gosses et vous allez mourir de faim, être expulsés de votre logement, obligés de le vendre si vous êtes propriétaire... sauf à ne plus mettre un pied dehors, en vous faisant livrer de quoi survivre et en payant des gens vaccinés pour aller chercher vos enfants à l'école... Adieu toute vie sociale, adieu le boulot sauf à pouvoir le faire en télétravail, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, adieu la possibilité d'aller au distributeur pour payer la gamine de 14 ans vaccinée qui ira chercher votre pain ou apporter une galette et un petit pot de beurre à votre mère-grand...

On peut supposer qu'il n'attendent que cela, afin de nous faire disparaître, nous les zemmouriens, nous les islamophobes, nous les anti-thérapie génique... de faim, de

froid, de tristesse, de solitude...

Vont-ils tous laisser faire ça ?

Certains vaccinés volontaires, goguenards, vont applaudir, ils se sentaient quand même un peu seuls. On peut se sentir seul même si on fait partie de la majorité quand on ressent une sorte de malaise, voire de culpabilité parce que l'on sent que ce qu'on a fait n'est pas très très beau... d'autres, volontaires également, vont être mal à l'aise, commençant à comprendre dans quelle dictature ils se sont laissés entraîner et ils entraînent tout le pays, y compris les gosses.

Quant aux non vaccinés, que va-t-il nous rester, à part de prendre le maquis, de survivre dans le Vercors ? Qui nous parachutera des vivres et des armes ?

C'est la guerre à outrance qui se prépare. Forcément. Parce que je ne crois pas au hasard, et même si les sénateurs LR ne votent pas la loi il y a bien des chances pour que les LREM majoritaires à l'Assemblée lui donnent le coup de pouce qu'il faut...

Il faudra faire une liste de tous ceux qui voteront pour cette immonde saloperie...

Si leur truc marche, il y aura forcément des quantités de recours en justice, mais avec quelle chance de gagner dans ce monde pourri ?